



Saveriu Luciani élu à la présidence du comité de bassin de Corse

La création de la Collectivité de Corse, au 1er janvier 2018, ainsi que la prise en compte des nouveaux périmètres et compétences des Communautés de Communes insulaires, vient modifier la composition du Comité de bassin de Corse et permettra l'intégration d'acteurs de la biodiversité.

Ainsi, la séance a débuté par diverses élections et désignations au sein des trois collèges du Comité de Bassin de Corse, avant d'examiner les différents points de l'ordre du jour :

- bilan des principaux chantiers menés en 2017
- mise en œuvre du Plan de Bassin et d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC)
- point d'information sur la préparation de 11eme programme d'intervention

Le Comité de bassin de Corse, véritable « parlement de l'eau » regroupe l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau (collectivités, usagers industriels, agriculteurs, monde associatif...).

Le Comité de bassin de Corse participe à l'élaboration du programme pluriannuel d'intervention et des taux des redevances susceptibles d'être perçues par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Il s'attache tout particulièrement à intégrer, dans ses modalités de soutien, les spécificités des deux bassins Rhône Méditerranée et Corse.

A ce jour le Comité de bassin est composé de 45 membres, conformément à la délibération de l'Assemblée di Corsica du 22 septembre 2017, répartis en trois collèges.

Article paru dans la presse:

[Article de Corse-Matin](#)